

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 juillet 2021** à **19h00**

N° délibération <b>D2021-07-01</b>	Date de convocation <b>12 juillet 2021</b>	Date d'affichage <b>12 juillet 2021</b>
---------------------------------------	---	--

Nombre de conseillers				
<i>En exercice</i> <b>13</b>	<i>Présents</i> <b>11</b>	<i>Absents exc.</i> <b>2</b>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> <b>13</b>

Etaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	M. GIRARD Guy	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	M. MARTIN Michel	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme WAGNER Mirèse	
M. POINSIGNON Gilles	Mme PECYNA Carole	
Mme LUBNAU Dominique	M. BOULANGE Philippe	

Etaient absents excusés	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme CAISSUTTI Claudie	Pouvoir à Mme LUBNAU Dominique

Objet : **Ligne de trésorerie : renouvellement**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021 ;

**VU** la délibération D2020-05-02 du 24 juillet 2020 portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie ;

La commune de Silly-sur-Nied souhaite renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ouverte avec la Caisse d'Epargne en 2020 pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie dans l'attente de la clôture du budget lotissement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de renouveler la ligne de trésorerie destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne ayant les caractéristiques suivantes :
  - ✓ Montant : 100 000,00 €
  - ✓ Durée : 12 mois
  - ✓ Taux d'intérêt : 0,90 %
  - ✓ Frais de dossier : 200 €
  - ✓ Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
  - ✓ Commission de non-utilisation : 0,20 %

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ouverture de la ligne de trésorerie.
- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation des toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Silly-sur-Nied, le 19 juillet 2021  
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
  
Signature et cachet